COVID – 19 Plan de protection du public :

Nous appliquerons les directives en vigueur édictées par les autorités du canton de Berne, de la commune de Saanen et du Conseil de paroisse.

Le Festival a mis en place le protocole de sécurité pour le public suivant :

A chaque entrée des lieux de concert, église de Saanen, de Rougemont et à la chapelle de Gstaad seront installés des postes de contrôle électronique chargés de vérifier le port du masque obligatoire et du décompte des personnes afin de stopper l’entrée lorsque la jauge maximale atteinte.

Du gel hydroalcoolique ainsi que des masques seront à disposition à chaque entrée.